



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

- 4 JUIN 2015

*Délégation à la Sécurité et  
à la Circulation Routières*

Paris, le

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

Maître Olivier ALVES

SERVICE DU FICHIER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

2 rue d'Auriol

31400 Toulouse

Affaire suivie par [REDACTED]

Ref. : [REDACTED]

Maître,

Par courrier en date du 15 mai 2015, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que [REDACTED]

De ce fait, le permis de conduire de votre client est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur, et par délégation,  
la chef de la section du [REDACTED]  
du service du fichier national des permis de conduire